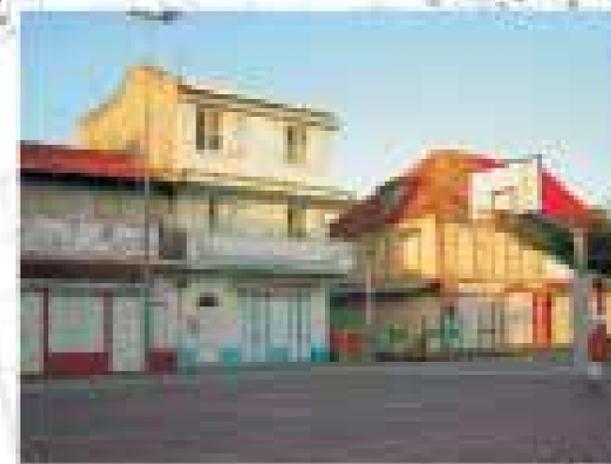


Plan Local d'Urbanisme

Ville du Moule



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Ville du Moule



Indicateurs de suivi - partie 6

Juin 2017

SOMMAIRE	2
MÉTHODOLOGIE	3
ÉNERGIE	4
RESSOURCE EN EAU	5
CONSOMMATION DES SOLS	6
PAYSAGES	7
PATRIMOINE	8
BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS	9

L'article R104-18 du Code de l'Urbanisme précise en ces termes :

« Les documents d'urbanisme mentionnés à la section 1 qui ne comportent pas de rapport en application d'autres dispositions sont accompagnés d'un rapport environnemental comprenant :

(...)

6° La définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées; »

Ainsi, l'évaluation environnementale doit produire une méthode de suivi s'appuyant sur des indicateurs fiables et justifiées. Ils permettront de tirer un bilan du projet de PLU lors de son évaluation (au bout de neuf ans), mais également tout au long de la mise en œuvre du projet de territoire.

Ces indicateurs doivent être des données quantitatives permettant de caractériser l'évolution d'une situation par comparaison entre différentes dates.

Ici le recours aux indicateurs permet donc de mesurer :

- l'Etat Initial de l'Environnement = **VALEUR DE RÉFÉRENCE**

On trouve ces indicateurs dans la partie de l'Évaluation Environnementale dans chaque fiche synthèse par thématique, un certain nombre de données proposent une analyse rapide de la thématique sur le territoire.

- les transformations induites par le projet de territoire = **VALEUR DE SUIVI PÉRIODIQUE** (annuelle par exemple)

- le bilan de la mise en œuvre du projet = **VALEUR DE SUIVI À ÉCHÉANCE** (9 ans)

L'objectif n'est pas tant d'avoir un grand nombre d'indicateurs qui impliqueraient des coûts de suivi trop important pour la collectivité, mais de choisir quelques indicateurs-clés révélateurs des thématiques à enjeux du territoire et de la mise en œuvre de son projet de PLU :

- ENERGIE
- RESSOURCE EN EAU
- CONSOMMATION DES SOLS ET SOUS-SOLS
- PAYSAGES
- PATRIMOINE
- BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

La thématique changement climatique revêt une importance forte dans les territoires insulaires particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique (montée du niveau de la mer ...). Cependant l'absence d'indicateurs réels et l'impossibilité de les relier directement à la mise en œuvre du PLU ne permet pas de mettre en place un dispositif de suivi sur cette thématique.

Pour chaque thématique, un ou plusieurs indicateurs seront proposés selon la trame décrite ci-dessous.

JUSTIFICATION DU SUIVI DE CETTE THÉMATIQUE

Explication des enjeux spécifiques de cette thématique sur le territoire en se basant sur les éléments issus du diagnostic ou de l'Etat Initial de l'Environnement.

THÉMATIQUE SUIVIE

ITEMS DE DESCRIPTION DES INDICATEURS DE SUIVI

IMPACT SUIVI : précisions de l'impact potentiel identifié par l'évaluation environnementale (qu'il soit positif ou négatif) que l'indicateur doit permettre de suivre

INDICATEUR & DÉFINITIONS : titre de l'indicateur et la manière dont il se calcule

GÉOGRAPHIE : assiette sur lequel l'indicateur est analysé

FRÉQUENCE : à quelle fréquence cet indicateur doit-il être produit

SOURCE : qui produit l'indicateur (précisions des bases de données lorsque nécessaire)

VALEUR : valeur de référence à l'approbation du PLU qui doit permettre de comparer avec les valeurs futures qui seront trouvées lors du suivi

L'usine géothermique de Bouillante ainsi que la centrale thermique du Moule (à travers sa consommation de biomasse) sont les deux principaux sites producteurs d'électricité d'origine renouvelable avec respectivement 28 % et 27 % de l'électricité d'origine renouvelable.

La centrale thermique Bagasse / Charbon du Moule constitue l'un des exemples de valorisation de la bagasse à l'échelle de la Guadeloupe. L'électricité est produite actuellement par EDF à partir des 2 centrales à fuel lourd, de la centrale à bagasse-charbon et de sources d'énergie renouvelables.

Fonctionnant en cogénération (production simultanée de vapeur et d'électricité), la Centrale bagasse charbon du Moule consomme de la bagasse pendant la récolte cannière (180.000 à 200.000 tonnes par an), et brûle du charbon le reste de l'année (130.000 à 165.000 tonnes de charbon, de juillet à janvier).

Inscrit dans une démarche intégrée de développement durable, la commune du Moule va au-delà de la mise en place ponctuelle d'énergies renouvelables.

La municipalité a décidé de s'investir de la question en précisant dès son PADD ses ambitions, et en proposant un secteur spécifique désignées par un indice «enr» destiné aux activités liées à l'exploitation des d'énergies renouvelables.

A terme, le site de Gardel est destiné à accueillir 14 éoliennes anti-cycloniques d'une puissance installée de 14MW sur le site de Gardel.

IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
PRODUCTION D'ÉNERGIE D'ORIGINE RENOUELEBLE	PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ISSUE DES ÉNERGIES RENOUELEBLES	ENSEMBLE DE LA COMMUNE	ANNUELLE	EDF	10,05 MW (2013)
	PUISSANCE INSTALLÉE (MW) PAR TYPES DE PRODUCTEURS (centrales thermiques, photovoltaïque, géothermiques, biomasse, éolien, hydroélectricité)	ENSEMBLE DE LA COMMUNE	ANNUELLE	PRERURE / SRCAE	EOLIEN Puissance installée : 0,02 MW Puissance unitaire : 20 Kw (2007)

À l'instar de la Grande-Terre qui n'est parcourue par aucun cours d'eau permanent, le réseau hydrographique a une expression limitée sur le territoire du Moule. Quelques ravines drainent les plateaux calcaires et les Grands-Fonds.

Loin d'être de véritables cours d'eau mais davantage de larges dépressions au contact de la mer via la baie et la rivière d'Audouin dont la surface de drainage importante couvre une large partie du territoire oriental de la commune.

A travers ces bassins versants, le territoire est irrigué par un réseau de ravines sèches et deux cours d'eau permanents, la ravine du Nord ouest et la rivière d'Audouin.

IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU MALGRÉ L'ACCROISSEMENT DES PRES- SIONS	QUALITÉ DE L'EAU POTABLE Suivi bactériologique, de chlore, de la dureté, de la turbidité et de la présence de pesticides dans l'eau distribuée sur le réseau d'eau potable du Moule.	BOURG SAINTE-MARGUERITE GRANDS FONDS MOULE	ANNUELLE <i>(Dépend des analyse produite par l'ARS)</i>	ARS	BACTÉRIOLOGIE : 94% CONFORMES AU BOURG ; 100% STE MARGUERITE ET GRANDS FONDS MOULE CHLORRE (TENEUR MOYENNE) : 0,54 MG/L AU BOURG DURETÉ : 26,13°F AU BOURG TURBIDITÉ : 100%CONFORMES PESTICIDES : AUCUNE NON CONFORMITÉ DÉTECTÉ (ARS, bilan 2014)
	QUALITÉ DES EAUX DE BAINADES Indicateur produit annuellement par l'ARS, il permet d'estimer si la qualité est : <ul style="list-style-type: none"> • Excellente • Bonne • Suffisante • Insuffisante 	L'AUTRE-BORD LA BAIE DU MOULE LES DAUPHINS BASSINS DU PARC ARCHÉOLOGIQUE	ANNUELLE <i>(Dépend des analyse produite par l'ARS)</i>	ARS	BONNE QUALITÉ / EXCELLENTE QUALITÉ (2015, ARS)
	Taux de RACCORDEMENT À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Nombre d'unités bâties desservies par le réseau d'assainissement collectif	ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9 ANS (BILAN PLU) <i>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</i>	COMMUNE BATI CADASTRE	7928 (1/3 des habitants mouliens)

Territoire insulaire, la Guadeloupe plus que tout autre territoire se doit de penser l'aménagement sans pour autant consommer à outrance des espaces dont la denrée reste rare.

Afin de préserver ces espaces, le SAR approuvé en 2011 affiche des objectifs forts : protection forte des espaces agricoles et compensation quantitative et qualitative.

La Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) veille aujourd'hui à la prise en compte effective des espaces agricoles et naturels du POS dans les zonages des PLU.

La consommation des zones agricoles et naturelles est donc un enjeu pour l'ensemble de la Guadeloupe

face aux développements urbains peu denses et très consommateurs d'espace.

Cette thématique implique un second axe qui s'appuie sur l'analyse des espaces urbains et la réflexion à mener pour leur rentabilisation. De fait, des besoins en logement qui trouvent réponse au sein du tissu urbain sont autant de zones à construire en zones agricoles ou naturelles.

IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
CONSUMMATION DES ZONES AGRICOLES ET NATURELLES	<p>CONSUMMATION DES ZONES AGRICOLES</p> <p>Comparaison entre la surface totale de zones agricoles au POS (ou au document d'urbanisme précédent) avec le zonage PLU en cours</p>	ZONES AGRICOLES	<p>9 ANS (BILAN PLU)</p> <p><i>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</i></p>	COMMUNE	- 840,82
	<p>CONSUMMATION DES ZONES NATURELLES</p> <p>Comparaison entre la surface totale de zones naturelles au POS (ou au document d'urbanisme précédent) avec le zonage PLU en cours</p>	ZONES NATURELLES	<p>9 ANS (BILAN PLU)</p> <p><i>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</i></p>	COMMUNE	+ 989,75

Les paysages constituent l'une des expressions de l'interpénétration de l'environnement naturel et des artificialisations qui lui sont portées. Il exprime les contraintes, les conflits que favorisent, par exemple, les développements urbains sur les espaces naturels et agricoles et cadre les limites de l'intervention au-delà desquelles l'échelle et l'identité des lieux ne seraient plus respectées.

Ils expriment en quelque sorte la synthèse des dynamiques du territoire actuelles mais aussi passées dont ils portent les stigmates. Leur appréciation permet d'en préciser les transformations, les mutations possibles et leurs limites. L'Atlas des paysages de Guadeloupe sépare la commune en deux grandes entités paysagères : les Grands-Fonds et les plateaux de Grande-Terre. À ces deux entités, il est possible d'ajouter une partie sur la Plaine de Gripon dont l'extrémité Sud- Est s'inscrit sur le territoire du Moule.

Mais l'espace littoral du Moule est exposé au mitage qui prospère et contribue à une dégradation des paysages.

IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
LIMITER LE MITAGE EN ZONE LITTORAL	SURFACE DE LITTORAL URBANISÉ Surface du secteur urbanisé et de l'habitat diffus dans la zone des 50 pas géométriques	LITTORAL DE LA COMMUNE	9 ANS (BILAN PLU) <i>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</i>	COMMUNE	28,6 hectares
CONSOMMATION DES ZONES NATURELLES	CONSOMMATION DES ZONES NATURELLES Comparaison entre la surface totale de zones naturelles au POS (ou au document d'urbanisme précédent) avec le zonage PLU en cours	ZONES NATURELLES	9 ANS (BILAN PLU) <i>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</i>	COMMUNE	+ 989,75

La carte du zonage archéologique réalisée par le service régional de l'archéologie de la DRAC et la liste des sites archéologiques rendent compte d'un patrimoine diversifié, de qualité qui couvre l'ensemble du territoire du Moule, aussi bien milieu urbain qu'en milieu rural et agricole. Une réflexion municipale est d'ailleurs en cours pour mettre en valeur son patrimoine à travers des circuits de découverte par thématique en prévision d'un éventuel classement de la ville dans le réseau « Ville d'Art et d'Histoire ».

L'état du patrimoine permet de retracer l'identité et l'histoire de la commune, les événements qui l'ont façonnée et la vocation des lieux actuels et passés. Riche, le patrimoine historique et archéologique est fortement lié à la l'économie sucrière du XIXème siècle qui a conquis le territoire du Moule.

Par ailleurs, le patrimoine est inégalement mis en valeur ; les grandes habitations, les principaux édifices religieux, certains espaces publics, ... qui font partie des circuits touristiques proposés par la ville sont valorisés et facilement repérables. Tandis que le petit patrimoine et les éléments archéologiques, qui participent aussi grandement à la connaissance et à la compréhension de l'histoire du territoire du Moule, restent dans l'oubli. Il ne s'agit pas ici de dresser une liste exhaustive du patrimoine et des sites archéologiques mais d'avoir une vue globale permettant d'identifier la valeur et la place du patrimoine, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, sur le territoire du Moule.

PATRIMOINE

IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
PROTECTION DU PATRIMOINE	<p>NOMBRE DE SITES BÉNÉFICIAIRES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE</p> <p>Site inscrits et classés, monuments historiques, protection dans le cadre du projet de PLU</p>	ENSEMBLE DE LA COMMUNE	<p>ANNUELLE</p> <p>9 ANS (BILAN PLU)</p> <p>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</p>	DEAL COMMUNE	<p>MONUMENTS HISTORIQUES : 2</p> <p>PROTECTION DANS LE PLU : 28</p>

La valorisation des milieux naturels avait pour finalité leur promotion via des interventions les mettant en scène (promenade, découverte) quant leur fragilité l'y autorisait...Les principes de protection concernent en premier l'ensemble du littoral (à l'exception des espaces urbanisés,) mais également les espaces boisés des Grands-Fonds, où l'activité rurale est restée compatible avec le souci de maintenir une expression naturelle encore forte.

IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
PROTÉGER LES ZONES HUMIDES	SUPERFICIE PAR TYPE DES ZONES HUMIDES Selon l'inventaire des zones humides du territoire communal	COMMUNE	9 ANS (BILAN PLU) (Ou lors d'une révision générale du PLU)	COMMUNE	PRAIRIES ET MARAIS : 53,4 HA MANGROVE OUVERTE : 11,1 HA MARES : 31,1 HA MANGROVE CAPTIVE : 27,11 HA FORÊT MARÉ : 1,8 HA LIT DES COURS D'EAU : 29,6 HA LAGUNE : 1,3 HA SUPERFICE TOTALE : 155,4 HA
PROTÉGER LES ZONES HUMIDES	SUPERFICIE DES ZONES HUMIDES IMPACTÉES Selon l'inventaire des zones humides du territoire communal	COMMUNE	9 ANS (BILAN PLU) (Ou lors d'une révision générale du PLU)	COMMUNE	PRÈS D'UN HECTARE DE ZONES HUMIDES IMPACTÉES HORS LES MARES (2016)
PROTÉGER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈMES	QUALITÉ ÉCOLOGIQUE GLOBALE DES EAUX MARINES CÔTIÈRES ET DES ÉCOSYSTÈMES ASSOCIÉS État physico-chimique des masses d'eaux du Moule	COMMUNE		DEAL SDAGE	TEMPÉRATURE: 27,4° SALINITÉ : 35,3 PNU O2: 7,5 MG/L TURBIDITÉ : 0,54 FNU ÉTAT PHYSICO CHIMIQUE : MOYEN (2012)